

Réussite éducative!

DÉTACHÉ

Confiance en soi

ABSENTÉISME

Assiduité

PROBLÈME SANITAIRE

Santé

LAISSER ALLER

Sport

OBESITÉ

Bien-être





Quels sont ses objectifs ?

- Favoriser la réussite et le bien-être du jeune
- Associer, soutenir et valoriser les parents
- Prévenir l'échec scolaire et consolider les apprentissages enseignés à l'école
- Lutter contre l'absentéisme et le décrochage scolaire
- Restaurer la confiance en soi
- Aider le jeune à devenir autonome, à construire son projet d'orientation professionnelle
- Faciliter et accompagner l'accès aux soins
- Permettre un accès à la culture, aux sports et aux loisirs

Le programme de réussite éducative

Il vise à donner leur chance aux enfants et adolescents qui présentent des signes de fragilité sur le plan scolaire, social, sanitaire et éducatif en proposant un accompagnement individualisé impliquant les parents et prenant en compte la globalité de leurs difficultés.

À qui s'adresse-t-il ?

Aux enfants et adolescents âgés de 6 à 16 ans, domiciliés à Mâcon

Comment saisir le PRE ?

Les parents peuvent solliciter directement l'intervention du PRE. Toute personne directement ou indirectement en lien avec l'enfant ou sa famille peut saisir le PRE (écoles, collèges, CAF, services sociaux) en prenant contact avec l'équipe coordinatrice du projet.

Comment intervient-il ?

Le **PRE** propose des parcours individualisés construits dans le respect de la confidentialité, avec le concours des parents et des partenaires (Éducation nationale, travailleurs sociaux, animateurs, psychologues...).

Il intervient en complémentarité des dispositifs existants.

Il propose des temps de prise en charge individuelle et des temps d'actions collectives avec d'autres jeunes.



Les étapes

- 1 Repérage de l'enfant par les professionnels ou sollicitation directe des parents. Situation transmise à l'équipe
- 2 Présentation du dispositif aux parents
Recueil de l'accord (si refus de la famille : orientation vers un autre dispositif)
- 3 Évaluation pluridisciplinaire de la situation
- 4 Mise en place d'un parcours individualisé
Définition d'objectifs et proposition d'actions
- 5 Présentation et proposition aux parents et à l'enfant du parcours personnalisé
- 6 Accord de la famille, signature d'un contrat d'engagement avec les parents et l'enfant (si refus de la famille : orientation vers un autre dispositif)
- 7 Mise en œuvre du parcours
- 8 Évaluation
- 9 Objectif atteint : Fin de parcours
Objectif non-atteint : modification du parcours

Les contacts

- Référents parcours :

Céline Vincent

03 85 39 72 47 / 06 68 12 87 67
celine.vincent@ville-macon.fr

Valentin Muller

03 85 39 72 32 / 06 77 47 85 41
valentin.muller@ville-macon.fr

- Coordinatrice PRE : **Nadine Aubret**

03 85 39 72 49 / nadine.aubret@ville-macon.fr



*Centre Communal
d'Action Sociale*

6 place Carnot - 71000 MÂCON
03 85 39 71 05

macon.fr  